

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PPRI de COUX

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Coux.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 13 novembre au mercredi 13 décembre (12h) 2017 inclus sur la commune de Coux.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (2, place Simone Veil – 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires (Service Urbanisme et Territoires – Bureau des Procédures).

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet :

- Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires - Unité Prévention des Risques) - 2, place des Mobiles, BP 613, 07007 Privas Cedex (tél : 04.75.65.50.00).

Est désigné par le tribunal administratif de Lyon, en qualité de commissaire enquêtrice, Mme Michèle LE FLEM, fonctionnaire de préfecture en retraite.

Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :

- transmises par courrier à la commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance en mairie de Coux, siège de l'enquête publique ;
- adressées par courriel à la commissaire enquêtrice ([enquetepublique.ddt07-mlf@i-carre.net](mailto:enquetepublique.ddt07-mlf@i-carre.net)) ;
- consignées sur le registre d'enquête qui sera tenu à disposition en mairie.

La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Coux pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées aux jours et heures suivants :

<b>lundi 13 novembre 2017</b>	<b>8 h 30 – 12 h 00</b>
<b>vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017</b>	<b>12 h 00 – 15 h 00</b>
<b>mercredi 13 décembre 2017</b>	<b>8 h 30 – 12 h 00</b>

Le Préfet de l'Ardèche est l'autorité compétente pour approuver par arrêté préfectoral le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la commune de Coux.

L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Ardèche ([www.ardecche.gouv.fr](http://www.ardecche.gouv.fr)).

A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Coux, à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Ardèche ([www.ardecche.gouv.fr](http://www.ardecche.gouv.fr)).